COMMUNE DE ATTERT

Province de Luxembourg
Arrondissement d'Arlon

À Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil communal d'ATTERT,

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la première fois à la séance du Conseil communal qui aura lieu en la Maison communale, salle du Conseil communal, **le lundi 24 juin 2024 à 19 heures.**

ORDRE DU JOUR

SÉANCE PUBLIQUE

1. Approbation des procès-verbaux des séances précédentes
2. Installation et l'utilisation de caméras de surveillance fixes temporaires (remorques strippées) dans des lieux ouverts sur l'entièreté du territoire de la Commune
3. Mise à disposition d'une infrastructure sportive au bénéfice du Royal Sporting Club de Tontelange
4. Redevance relative à l'organisation des repas dans les cantines scolaires des écoles communales fondamentales et secondaire d'Attert - Exercices 2024 à 2025
5. Règlement communal concernant l'octroi d'une subvention relative à l'embellissement végétal des villages - Exercice 2025
6. Fabrique d'Église de Parette - Compte de l'exercice 2023 - Approbation
7. Fabrique d'Église d'Attert-Grendel - Compte de l'exercice 2023 - Approbation
8. Secondaire - Représentation et approbation du plan de pilotage de l'École Secondaire de la Vallée de l'Attert - ESVA
9. Premier appel à candidatures à une fonction de Directeur/trice dans l'ESVA, à titre temporaire dans un emploi non vacant (Ecole en création)

HUIS CLOS

10. Fondamental - Membres du personnel des écoles communales fondamentales - Congés - Absences - Année scolaire 2023/2024 - Ratification de décisions du Collège communal
11. Fondamental - Désignations et modifications des prestations de membres du personnel enseignant - Ratification de décisions du Collège communal
12. Fondamental – Congés – Absences – Prestations réduites – Membres du personnel des écoles communales fondamentales – Année scolaire 2024/2025 – Ratification de décisions du Collège communal.

13. Fondamental – Premier appel à candidatures à une fonction de Directeur/trice dans l'école fondamentale de Nothomb-Enova, à titre temporaire dans un emploi non vacant.
14. Primaire - Appel à candidatures 2024/2025 - Missions collectives de service à l'école et aux élèves
15. Secondaire - Situation administrative Direction d'ESVA - Ratification de décision du Collège
16. Secondaire - ESVA - Désignation Direction - Ratification de décision du Collège.

Attert, le 14 juin 2024

Pour le Collège communal,
Par ordonnance,

Le Directeur général,

Ch. VANDENDRIESSCHE

COMMUNE D'ATTERT - PROVINCE DE LUXEMBOURG

Le Bourgmestre-Président,

J. ARENS